



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 octobre 2019  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 28 octobre 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de la Commission de consolidation de la paix**

Je vous écris en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix. Conformément au rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix auprès du Conseil de sécurité, je voudrais vous faire part de certaines observations et recommandations formulées lors de la réunion d'ambassadeurs organisée par la Commission le 21 octobre 2019, sur le thème du renforcement des liens entre les femmes et la paix et la sécurité, d'une part, et, d'autre part, la consolidation et la pérennisation de la paix.

À la veille du vingtième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et du vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration de Beijing, l'ONU et les États Membres ont de toute évidence accompli des progrès en adoptant et en renforçant des politiques et des outils pour garantir l'inclusion des femmes dans tous les aspects de la consolidation de la paix et en prenant des engagements répétés en faveur des femmes et la paix et la sécurité dans de nombreuses déclarations et résolutions. Force est de reconnaître, toutefois, que l'application de ces mesures est encore défailante dans différents cas à travers le monde. Les femmes restent exclues des processus de prise de décisions et de consolidation de la paix, et un effort important doit être fait à cet égard. La dimension du genre est trop souvent prise en considération uniquement *a posteriori*, alors qu'elle doit faire partie intégrante de tous les efforts d'analyse des conflits et de toutes les activités de planification qui servent à définir les stratégies de consolidation de la paix. Les femmes, en particulier les jeunes femmes, ne peuvent œuvrer efficacement en faveur de la paix si elles sont marginalisées. Cela réduit à néant leur capacité d'action et compromet la possibilité de bâtir une paix durable. Les femmes devraient être au cœur des efforts de consolidation de la paix.

La paix ne peut se définir comme la simple absence de conflit. Pour concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, il est nécessaire d'envisager la consolidation de la paix en tenant compte des questions de genre, ainsi que de différentes dimensions, dont la bonne gouvernance, la justice, l'état de droit et le développement économique. Pour promouvoir le développement, il faut à la fois s'attaquer aux causes profondes des conflits et éliminer les problèmes qui font obstacle à la participation réelle des femmes, comme le manque d'accès aux ressources et l'insécurité économique.

La Commission note avec satisfaction que, dans son rapport sur les femmes et la paix et la sécurité ([S/2019/800](#)), le Secrétaire général place la promotion de l'égalité femmes-hommes au cœur de l'action intergouvernementale en faveur de la



consolidation et de la pérennisation de la paix. Elle prend note des recommandations figurant dans le rapport. Les suggestions et les engagements ci-après, qui viennent compléter ces recommandations, ont été formulés à sa réunion du 21 octobre.

La Commission tient à souligner de nouveau combien il importe que les femmes participent aux activités de consolidation et de la pérennisation de la paix et à la direction de ces activités. Elle rappelle en outre qu'il faut accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de décision dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux de règlement des conflits et de consolidation de la paix. L'ONU et la communauté internationale devraient s'attacher à titre prioritaire à faire en sorte que les questions de genre soient prises en considération dans tous les débats sur la consolidation et la pérennisation de la paix.

La Commission se félicite que les femmes participent maintenant davantage aux opérations de maintien de la paix, ce qui contribue à la réalisation des objectifs relatifs aux femmes et à la paix et à la sécurité. Elle recommande d'examiner les moyens d'accroître encore les effectifs féminins de ces opérations.

La Commission souligne qu'il faut améliorer la collecte de données, notamment de données ventilées par sexe, pour que l'ONU puisse fonder sur des données probantes les mesures qu'elle prend afin de réaliser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. En outre, l'ONU devrait prévoir des compétences, des analyses, des ressources et des mécanismes de suivi et de communication de l'information concernant les questions de genre dans toutes ses stratégies et directives mondiales, régionales et nationales, y compris dans le cadre des processus de transition. À cet égard, la prise en compte des questions de genre dans les analyses qui ont servi à élaborer le nouveau plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au Libéria va dans le bon sens, de même que la contribution apportée par des femmes dirigeantes en Gambie à l'orientation des travaux de la Commission de rédaction de la Constitution.

La Commission de consolidation de la paix invite le Conseil de sécurité à intégrer les questions relatives aux femmes et la paix et la sécurité dans ses déclarations et résolutions pertinentes. Les témoignages d'experts et de praticiens recueillis aux réunions de la Commission ont montré combien il importait d'aborder ces questions pour que les femmes participent réellement à la prévention des conflits, aux processus de paix et à l'action menée après les conflits. Cela revêt une importance particulière lors du renouvellement des mandats des missions et dans les contextes de transition, qui sont des moments critiques dans la perspective de l'instauration d'une paix durable.

La Commission estime qu'il faut s'attacher sans relâche à mobiliser les ressources nécessaires pour financer de manière adéquate la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et pour investir dans la contribution des femmes à la paix. Le vingtième anniversaire de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, qui coïncide avec le prochain examen du dispositif de consolidation de la paix, sera l'occasion de réaffirmer la volonté politique dans ce domaine, d'envisager des mesures concrètes et d'accroître les investissements en faveur de l'égalité femmes-hommes, aspect essentiel du programme de consolidation de la paix. Il offre également une occasion importante de renforcer le rôle charnière de la Commission dans ce domaine.

La Commission continuera donc de jouer son rôle fédérateur et de remplir sa fonction de conseil pour offrir aux femmes qui œuvrent à la paix dans différents contextes un espace où partager leurs expériences et mettre en commun leurs compétences. À sa réunion du 21 octobre, elle est convenue de rendre compte chaque année de la mise en œuvre de la stratégie en matière de genre qu'elle a adoptée le

7 septembre 2016. Conformément à celle-ci, elle prendra davantage en considération les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans ses débats thématiques et nationaux, ainsi que lors de ses visites sur le terrain. Dans le cadre des efforts visant à renforcer sa coopération avec le Conseil de sécurité, la Commission se félicite du renforcement de la collaboration avec le Groupe informel d'experts du Conseil chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

J'ai également le plaisir de vous informer que le Fonds pour la consolidation de la paix a dépassé l'objectif fixé par le Secrétaire général, consistant à allouer 15 % des fonds destinés à la consolidation de la paix aux programmes favorisant l'égalité femmes-hommes et l'avancement des femmes, cette proportion ayant même atteint 40 % en 2018 – une première pour un fonds des Nations Unies.

Dans le cadre de son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité, la Commission s'est également engagée à tenir un débat annuel sur les pratiques optimales concernant les femmes et la consolidation de la paix afin d'alimenter le débat public du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

Toutes ces mesures en faveur du programme pour les femmes et la paix et la sécurité contribuent à la consolidation et à la pérennisation de la paix et revêtent une importance capitale pour la participation réelle des femmes à la consolidation de la paix et pour la prise en compte des questions de genre dans ce domaine. Déterminée à redoubler d'efforts pour faire avancer ce programme, la Commission se tient à la disposition du Conseil de sécurité pour réfléchir avec lui aux bonnes pratiques en la matière et, si le Conseil le lui demande, pour formuler des conseils à ce sujet.

Le Président de la Commission  
de consolidation de la paix  
(*Signé*) Guillermo **Fernández de Soto**

---